



CHALLENGE DES CLUBS labellisés 2024-2025

(Clubs école de billard)

La Fédération française de billard met en œuvre, depuis la saison 2017/2018, une opération appelée « Challenge des clubs labellisés ».

1. OBJECTIF

Ce challenge permet de récompenser les clubs labellisés « École de billard » répondant à plusieurs critères de qualité et / ou de performances, fixés par le jury du Challenge.

2. CATÉGORIES

Pour la saison 2024-2025, trois catégories sont mises en place :

- Clubs labellisés de niveau 2 pour la saison 2024-2025
- Clubs labellisés de niveau 1 pour la saison 2024-2025
- Clubs labellisés Challenge ligue pour la saison 2024-2025

3. PRINCIPE

Le Jury du Challenge désigne :

- 3 clubs lauréats pour la catégorie « clubs labellisés de niveau 2 »
- 5 clubs lauréats pour la catégorie « clubs labellisés de niveau 1 »

Chaque ligue désigne :

- 1 club lauréat dans la région (différent des 8 lauréats nationaux)
-

Dans chaque catégorie, seront sélectionnés les clubs les plus performants dans les différentes composantes de la politique fédérale :

- Initiation - Formation
- Développement
- Jeunesse et mixité
- Animation sportive
- Résultats sportifs des jeunes

NB : les points clés

- Licences avenir, femmes, U21 et découverte
- Site internet à jour avec école de billard (ou réseaux sociaux)
- Ecole de billard structurée
- Actions de promotion localement

« Challenge des clubs labellisés 2024/2025 »



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

La situation du nombre et du type de licences sera observée à la date du 31 janvier 2025, à partir des données fournies par l'outil E2I de gestion des licences et le tableau de bord fédéral.

L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront en juin 2025, lors du colloque de fin de saison.

4. JURY

Le jury est composé, pour les deux catégories nationales, de représentants de la Commission de développement, de la commission de formation, de la DTN et du bureau fédéral. Les décisions du jury sont sans appel.

5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Challenge des clubs labellisés 2024-2025, le club doit avoir obtenu sa labellisation pour la saison 2024-2025, niveau 1 ou 2, avant le 15 décembre 2024. Tous ces clubs dans ces conditions sont de fait participants.

6. PALMARES ET PRIMES

Les clubs sélectionnés par le jury seront inscrits au palmarès du challenge des clubs pour la saison 2024-2025 et recevront le diplôme fédéral correspondant.

En outre, la fédération attribuera une dotation financière aux clubs comme suit :

- 1 000 € par club, pour les 3 clubs lauréats labellisés de niveau 2
- 600 € par club, pour 5 clubs lauréats labellisés de niveau 1
- 400 € par club lauréat « Challenge ligue »

« Challenge des clubs labellisés 2024/2025 »